

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du Mardi 29 Mars 2022****EXTRAIT N° 2022.00067 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Nombre de membres :**

↪ en exercice : 60
↪ présents : 47
↪ représentés : 11

Date de convocation :

Mercredi 23 Mars 2022

Secrétaire de séance :

Rémi RAHER

L’an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaients présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN
DONGES : M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON, Mme Alice MARTIENNE
LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL
MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Rémi RAHER, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY, M. Yannick JOUBERT
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Catherine LUNGART, M. Pascal HASPOT, M. Mathieu COENT
SAINT-JOACHIM : M. Roger VEILLAUD
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Gaëlle BENIZE (visio), M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Emmanuelle BIZEUL, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Julia MOREAU, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénoé PERONNO, Mme Capucine HAURAY, M. Philippe CAILLAUD (visio)

Absents représentés :

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Pascal PLISSONNEAU donne pouvoir à M. Michel MOLIN
SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND donne pouvoir à M. Roger VEILLAUD
SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE donne pouvoir à M. Eric PROVOST, M. Jean Luc SECHET donne pouvoir à M. Alain GEFFROY, M. Jean Luc GUYODO donne pouvoir à M. Eddy LE CLERC, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénoé PERONNO, Mme Hanane REBIHA donne pouvoir à M. Gwénoé PERONNO
TRIGNAC : M. Claude AUFORT donne pouvoir à M. Jean-Michel CRAND, M. Jean Louis LELIEVRE donne pouvoir à M. Alain MANARA, M. David PELON donne pouvoir à M. Thierry NOGUET

Absents excusés :

TRIGNAC : Mme Dominique MAHE-VINCE, Mme Véronique JULIOT

Commission : Commission Services au public et Cadre de vie

Objet : Gestion et Valorisation des déchets - Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) - Approbation et autorisation de signature

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du Mardi 29 Mars 2022**

Commission : Commission Services au public et Cadre de vie

Objet : Gestion et Valorisation des déchets - Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) - Approbation et autorisation de signature

Thierry NOGUET, Vice-président,

Expose,

Si la gestion des déchets a été longtemps assimilée uniquement à la collecte et à l'élimination des déchets dans les meilleures conditions, elle est devenue aujourd'hui un véritable enjeu d'économie circulaire, de maîtrise des ressources naturelles et d'évolution des modes de consommation à travers les actions favorisant la réduction des déchets et les gestes de tri de plus en plus nombreux.

La CARENE est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche de prévention et réduction des déchets, considérée dorénavant comme un enjeu majeur dans sa politique publique de gestion des déchets.

Entre 2011 et 2017, la CARENE a mis en œuvre de manière volontaire un premier programme local de prévention des déchets. Ce programme a contribué à la réduction de 14 % des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) observée sur cette période, dépassant l'objectif de -7 % fixé par la loi Grenelle.

Le programme de prévention étant arrivé à terme en 2017, la CARENE a poursuivi ses actions en dehors du cadre d'un programme structuré. En 2020, dans le cadre du nouveau contexte réglementaire de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC), la collectivité a décidé de donner un nouveau souffle à la réduction des déchets à travers un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2022-2027 intégrant de nouveaux objectifs et de nouvelles actions. Pour cela, la CARENE a été accompagnée par un bureau d'études dans l'élaboration du PLPDMA (diagnostic, stratégie, plan d'actions et concertation).

Deux instances de gouvernance ont été constituées pour l'élaboration du PLPDMA et ont vocation à perdurer : le Comité de pilotage (COPIL) et la Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES).

La procédure de validation du PLPDMA est la suivante :

1. Avis de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) sur le projet de programme, recueilli le 1^{er} octobre 2021
2. Approbation du projet de PLPDMA par les membres du COPIL, le 19 octobre 2021
3. Consultation du public du 17 janvier au 6 février 2022
4. Délibération du Conseil communautaire approuvant le programme de prévention définitif.

Pour la CARENE, cela se traduit par :

- 1) Des objectifs chiffrés :
 - Réduction des Déchets Ménagers Assimilés (DMA) de -25 % en 2030 par rapport à 2010, soit -20 % de réduction des DMA en 2027 par rapport à 2019
 - Réduction des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) de -30 % en 2030 par rapport à 2010
- 2) La validation de huit orientations stratégiques adaptées au contexte du territoire.
- 3) La programmation de 24 actions afin d'atteindre les objectifs quantitatifs fixés et s'inscrivant dans les orientations stratégiques ainsi que dans les axes de prévention définis par l'ADEME.

Pour chacune de ces actions, ont été estimés des moyens humains et financiers ainsi que des objectifs chiffrés à atteindre. La mise en œuvre des actions a été échelonnée et planifiée sur les six années du PLPDMA afin d'assurer un lissage des dépenses et des moyens humains sur la période.

Les actions prévues dans le projet de PLPDMA de la CARENE portent notamment sur :

- L'accompagnement et la sensibilisation du grand public
- Le développement du compostage
- Le développement du réemploi
- La réduction des déchets d'emballages
- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- La réduction des déchets verts

En conséquence, je vous demande, mes cher.es Collègues, de bien vouloir approuver le projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés présenté en annexe.

Le Président,
David SAMZUN

Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :
ADOpte A LA MAJORITE (6 abstentions)